

Recours au Règlement—M. Gauthier

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du même recours au Règlement pour donner un avertissement relativement aux propos tenus par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) sur les messages entre les deux Chambres. Je ne veux pas me lancer dans un long argument de procédure, mais comme Votre Honneur le sait, la tradition, la coutume et nos conventions veulent que ni l'une ni l'autre des deux Chambres ne critique les décisions prises par l'autre.

Dans le cas des messages ordinaires au sujet d'amendements ou d'autres points de procédure ou de fonds reliés aux projets de loi, la façon de procéder est bien établie.

Je tiens simplement à vous signaler, monsieur le Président, que cela créerait un précédent très dangeureux si les deux Chambres commençaient à s'échanger des billets doux sur leurs opinions particulières.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du même recours au Règlement parce que j'étais le principal critique du projet de loi quand il était à l'étude à la Chambre. Le Sénat n'a pas modifié ou rejeté le projet de loi, mais il a respecté l'usage en adoptant la mesure, compte tenu du rôle de la Chambre des communes à titre d'organisme législatif élu au Canada. Le Sénat a cependant exprimé son opinion dans le message qu'il a envoyé à la Chambre. Il a essayé de faire comprendre à la Chambre qu'il n'est pas satisfait du projet de loi.

Je vous demande, monsieur le Président, de faire imprimer ce message au hansard. Selon moi, cela favoriserait une meilleure entente entre les deux Chambres vu que la majorité appartient à un parti dans l'une d'elles et à un autre parti dans l'autre. Ce serait un compromis raisonnable vu que la Chambre des communes est élue et que le Sénat ne l'est pas. A mon avis, ce serait une façon très raisonnable d'aborder ce problème.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement vous demander de vérifier si l'on a déjà lu devant la Chambre des messages analogues de l'autre endroit. Vous trouverez peut-être un précédent si je ne m'abuse—je me trompe peut-être—et dans ce cas, il faut le suivre. Il ne s'agit pas de la relation qui existe entre les deux chambres ni du fait que le leader du gouvernement de l'autre endroit a critiqué cette chambre. Il s'agit de savoir si cela s'est déjà fait. Dans l'affirmative, il faudrait recommencer.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, il est regrettable de devoir consacrer autant de temps à une

question de ce genre. Le problème pourrait être résolu si le gouvernement suivait notre conseil et s'il abolissait le Sénat.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos du même sujet. Je remarque que le texte intégral du message a été rendu public. Il se trouve dans les Procès-verbaux du jeudi 26 juin. Cela étant, il semble que ce soit une façon raisonnable de régler le problème. Il n'est pas nécessaire d'imprimer le message dans le hansard parce qu'il se trouve dans les Procès-verbaux.

● (1210)

M. le Président: Je remercie les députés pour leurs interventions. La Chambre a procédé exactement de la même façon que d'habitude.

Pour répondre à la question du député de Windsor-Ouest (M. Gray), je signale que ces messages sont souvent imprimés dans les Procès-verbaux lorsque nous les recevons du Sénat. Ceux qui sont lus à la Chambre nous avertissent habituellement que la sanction royale sera donnée plus tard dans la journée; ils servent à annoncer à la Chambre que c'est ce qui se passera. Nous avons souvent reçu des messages analogues du Sénat et nous les avons imprimés dans les Procès-verbaux. C'est ainsi que nous avons procédé.

Si les députés me demandent de voir si la question de savoir s'il faut imprimer le texte là ou non peut faire l'objet d'un rappel au Règlement, je leur signale que c'est la coutume. J'examinerai bien volontiers cette coutume, mais je ne vois pas là matière à rappel au Règlement.

Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) veut-il faire un rappel au Règlement distinct?

* * *

HOMMAGE

L'ANNONCE DE LA RETRAITE DE JEAN DRAPEAU

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis sûr que la Chambre m'accordera de bonne grâce un petit moment pour rendre hommage à Jean Drapeau, qui est le maire de Montréal depuis longtemps et qui vient d'annoncer sa retraite. On se souviendra pendant bien des années à venir de ce personnage exceptionnel qui nous manquera.

[Français]

Vive Jean Drapeau qui a si bien servi Montréal, sa province et son pays!